

Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-025

Eure Normandie Numérique

Réunion du 28 septembre 2017

Objet : Création de deux sièges supplémentaires au Bureau.

Rapporteur : Hervé Maurey, Président

Compte tenu du déploiement du très haut débit qui va dorénavant s'étaler sur l'ensemble des composantes territoriales du Département, Eure Normandie Numérique souhaite élargir l'accès à l'information des membres du comité syndical en permettant une répartition géographique équilibrée au sein du Bureau. Pour ce faire il est proposé de créer deux sièges supplémentaires au sein du Bureau pour passer de 6 à 8 membres.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-025

Eure Normandie Numérique

Réunion du 28 septembre 2017

Objet : ~~Création de deux sièges supplémentaires au~~
Bureau.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 28 septembre 2017 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la création de deux sièges supplémentaires au sein du Bureau.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 28
- Collège Conseil Départemental : 21

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 20

Fait à Evreux, le 28 septembre 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

Hervé MAUREY

